

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mai 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 mai 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de débiter, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

Mme Wong poursuit et indique qu'en mémoire des victimes de la COVID-19, la Ville a annoncé depuis aujourd'hui la mise en berne des drapeaux sur tous les bâtiments de la cité administrative ainsi que toutes les mairies d'arrondissement. Jusqu'à nouvel ordre, cette mise en berne aura lieu mensuellement, tous les lundis du conseil municipal. Ce geste commémoratif sera accompagné d'une minute de silence au début de la séance du conseil.

La présidente du conseil invite les membres à observer un moment de silence dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes de la COVID-19.

En conclusion, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillères et conseillers, soient : M. Richard Deschamps, M. Robert Beaudry, M. Jérôme Normand, M. Christian Arseneault, Mme Magda Popeanu, M. Richard Guay, M. Sterling Downey et M. Jocelyn Pauzé.

La présidente du conseil souhaite une bonne séance à tous, et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante pour le mot d'ouverture.

La mairesse Plante remercie la présidente du conseil d'avoir dédié la minute de silence aux personnes décédées de la COVID-19. Elle mentionne que la mise en berne des drapeaux est nécessaire pour ne pas oublier les personnes décédées durant cette terrible pandémie. Mme Plante nous rappelle également que bien que la situation s'améliore, il est important de ne pas baisser la garde. Mme Plante invite les Montréalais à avoir une pensée pour ceux et celles qui assurent les soins en CHSLD ou en milieu hospitalier, de même qu'à l'endroit des personnes les plus vulnérables. Enfin, Mme Plante insiste sur l'importance de continuer le combat que nous menons par la discipline faire preuve afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur tout en faisant preuve de résilience et de courage au quotidien. Mme Plante conclut en souhaitant un excellent conseil à tous.

La présidente du conseil remercie la mairesse Plante pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle fait écho aux commentaires de la Mairesse et souligne l'importance de mettre de l'avant toutes les mesures sanitaires nécessaires afin que la période de déconfinement qui s'amorce aujourd'hui soit réussie.

La présidente du conseil remercie M. Perez pour son intervention.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-------------------------|---|--|
| M. Lionel Perez | Mme Valérie Plante | Port du masque en période de déconfinement – Quelle est l'orientation de l'Administration à ce sujet? / À l'instar des autres villes qui obligent le port du masque, pourquoi la Ville de Montréal ne fait pas de même? |
| Mme Karine Boivin-Roy | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) « Règlement pour une métropole mixte » – En fonction des recommandations de ce rapport, quelles sont les suites que l'Administration envisage ? / Souhaite obtenir un statut en ce qui a trait aux échanges avec les autres villes de la CMM à ce sujet |
| M. Marvin Rotrand | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv ) | Soci t  de transport de Montr al (STM) – Y a-t-il des mesures disciplinaires qui ont cours   l'endroit de l'ex cutif syndical et des d l gu s syndicaux du Syndicat du transport de Montr al ? Le cas  ch ant, aimerait des justifications / Est-ce que le gouvernement du Qu bec financera les co ts op rationnels des 300 autobus qui seront mis sur la route prochainement? |
| M. Francesco Miele | Mme Val rie Plante (M. Fran ois W. Croteau) | Soci t  de d veloppement commercial de la Petite-Italie sur le boulevard Saint-Laurent – Est-ce que l'Administration va revoir sa position quant   la fermeture pr vue de ce tron on du boulevard ? / Est-ce que l'Administration va se r tracter concernant certains propos   ce sujet lors de l'annonce du projet? |
| M. Dimitrios (Jim) Beis | Mme Val rie Plante (M. Jean-Fran ois Parenteau) (Mme Rosannie Filato) | D confinement et aires de jeux municipales – Quel est le plan d taill  d'ouverture de toutes les aires de jeux et de tous les bureaux de services municipaux ? / Quel est le plan de protection de l'Administration afin de pr venir la deuxi me vague de propagation de la COVID-19 |

| | | |
|------------------|---|---|
| M. Abdelhaq Sari | Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson) | Rapport de consultation concernant le nouveau projet de règlement de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont – Est-ce que ce projet sera abandonné par l'arrondissement ? |
|------------------|---|---|

À 13 h 40,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

| | | |
|--------------------|---|---|
| M. Abdelhaq Sari | Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson) | Y aura-t-il un moratoire sur ce projet de règlement ? |
| M. Aref Salem | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Plan d'élargissement des voies cyclables et piétonnes – Est-ce qu'il y aura des consultations avec les Sociétés de développement commercial ? / Dans le cadre du projet du Réseau express vélo, est-ce que ces mesures seront permanentes ? |
| Mme Sue Montgomery | Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) | Fermeture du poste de quartier dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Est-ce que les deux conseillers de l'arrondissement, M. Arseneault et M. McQueen, feront partie des échanges ? / Quelle est la réponse de l'Administration quant à l'analyse du lieu choisi ? |
| Mme Chantal Rossi | Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) | Aimerait obtenir plus d'informations concernant le climat de travail dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et plus largement dans les autres arrondissements |

Avant de clore la période de questions des membres du conseil, la présidente, Mme Cathy Wong, donne la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de privilège.

M. Limoges cite M. Salem lorsque ce dernier a utilisé le mot « opportuniste » lors de sa dernière intervention et mentionne qu'il s'agit d'un mot antiparlementaire. Mme Wong indique à M. Salem que c'est effectivement le cas. Le conseiller Salem fait état du contexte dans lequel il a fait usage de ce mot et la présidente accepte ses explications.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 57.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 0435

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en retirant l'article 80.01 (50.01) et en y ajoutant l'article 7.16.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM20 0436

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 mai 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM20 0437

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mai 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 - Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

4.02 - Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

4.03 - Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

CM20 0438

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur la période de questions du public au conseil municipal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'étude de la période de questions du public au conseil municipal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1204320003

CM20 0439

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur la rédaction épicienne des contenus émanant de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport et recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la rédaction épicienne des contenus émanant de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1204320004

CM20 0440

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil des Montréalaises dans son mémoire intitulé « Le langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil des Montréalaises dans son mémoire intitulé « Le langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes », et le conseil en prend acte.

04.06 1204320005

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Aucune résolution n'est déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mmes Rosannie Filato et Émilie Thuillier et par M. Jean-François Parenteau

Réponses écrites aux questions de MM. Dominic Perri et Marvin Rotrand à l'article 4.03 du conseil municipal du 20 avril dernier en lien avec des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Par M. Craig Sauvé

Réponses écrites aux questions de M. Marvin Rotrand en lien avec l'achat de 300 autobus hybrides;

Réponses écrites aux questions de M. Marvin Rotrand et précisions concernant certaines allégations relatives à la STM.

Par M. Jean-François Parenteau

Réponses écrites aux questions du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, en lien avec les articles 20.09 et 80.01 (20.17) du conseil municipal du 20 avril dernier.

Par M. Éric Alan Caldwell

Dépôt, par M. Éric Alan Caldwell, d'un document sur l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques, en guise de réponse à la question de M. Marvin Rotrand au conseil municipal du 20 avril dernier.

Par M. Sylvain Ouellet

Réponse écrite à la question posée par M. Aref Salem au conseil du 24 février dernier, concernant la possibilité d'imposer un seuil minimal à respecter pour certaines sous-catégories de critères dans un système d'appel d'offres à deux enveloppes.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui intervient sur l'objet de la rubrique 6 de l'ordre du jour, en mentionnant qu'il s'agit bien ici d'un dépôt de réponses aux questions des membres du conseil, et non d'une période de questions des membres. La présidente du conseil donne raison à M. Limoges et clôt le débat.

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 - Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020;

7.13 - Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 mai 2020.

CM20 0441

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1207192001

CM20 0442

Dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.03 1200717002

CM20 0443

Dépôt du rapport d'activités 2019 du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2019 du Conseil du patrimoine de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1200132002

CM20 0444

Dépôt du rapport d'activité 2019 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2019 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1207968003

CM20 0445

Dépôt du rapport d'activité 2019 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2019 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1207721001

CM20 0446

Dépôt du rapport d'activité 2019 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2019 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1207181001

CM20 0447

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.08 1200029004

CM20 0448

Dépôt de l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé : « Racisme systémique : agir pour transformer la culture institutionnelle, changer les attitudes et renforcer les capacités citoyennes » ainsi que les 10 recommandations émises à ce sujet

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Racisme systémique : agir pour transformer la culture institutionnelle, changer les attitudes et renforcer les capacités citoyennes » ainsi que les 10 recommandations émises à ce sujet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1207968002

CM20 0449

Dépôt du rapport annuel 2019 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.10 1201079003

CM20 0450

Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal, sur le programme particulier d'urbanisme - PPU - Partie nord de L'Île-des-Soeurs

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le programme particulier d'urbanisme - PPU - de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – Projet de règlement 04-047-205, et le conseil en prend acte.

07.11 1201079004

CM20 0451

Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de règlement pour une métropole mixte

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de règlement pour une métropole mixte – projet de règlement P-04-047-204 ainsi que le projet de règlement P-19-041, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 33, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le conseiller Robert Beaudry soulève une question de privilège à la suite de l'intervention du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. Le conseiller Beaudry fait référence à la dernière intervention de M. Lionel Perez et souhaite que les propos qu'il a tenus, plus précisément « banaliser l'OCPM et manque de respect envers l'OCPM » soient retirés par M. Lionel Perez. M. Perez justifie ses propos.

Pour conclure, le vice-président du conseil, M. Bissonnet, accepte les explications de MM Beaudry et Perez.

Le débat se poursuit.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, soulève une question de privilège à la suite de l'intervention du conseiller Craig Sauv . Elle tient   expliquer la position de l'opposition officielle dans ce dossier afin de r tablir les faits; elle est  galement pr occup e quant aux interventions des membres de l'Administration.

Le vice-pr sident du conseil c de la parole au leader de la majorit , M. Fran ois Limoges.

M. Fran ois Limoges prend la parole et mentionne que le fait d' tre en d saccord avec la r ponse que l'on re oit n'est pas une question de privil ge.

Pour conclure, le vice-pr sident du conseil, M. Michel Bissonnet, ne reconna t pas la question privil ge de la leader de l'opposition officielle.

Le d bat se poursuit.

07.12 1201079005

CM20 0452

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.14 1200029005

CM20 0453

Dépôt des résultats du plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les résultats du plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15

CM20 0454

Ajout - Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliations et recommandations - Nettoyage des puisards et des égouts, incluant transport et disposition des résidus, pour divers arrondissements - Appels d'offres 19-17453 et 19-17357

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier les contrats visant le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357, conformément aux articles 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.16

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM20 0455

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales : Rapport et recommandations »

Le conseiller Richard Ryan dépose le rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales : Rapport et recommandations », comprenant le Rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 16 h 15, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Le débat se poursuit.

08.01

CM20 0456

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Montréal, objectif zéro déchet - Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 : Rapport et recommandations »

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Montréal, objectif zéro déchets - Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération Montréalaise 2020-2025 : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition ».

Aucune pétition déposée.

À 16 h 33, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0457

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, à des fins d'entreposage, un local d'une superficie totale de 331,1 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, pour un loyer total de 28 783,56 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, pour une période de 12 ans, deux mois et quatre jours, à compter du 1^{er} janvier 2020, un local d'une superficie totale de 331,1 pieds carrés, situé au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 28 783,56 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194069016
80.01 (20.01)

CM20 0458

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pieds carrés, situé au 6850, boulevard Joseph-Renaud, pour le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 838 967,69 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de cinq ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pieds carrés, situé au 6850, rue Joseph-Renaud, pour les besoins du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 832 069,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de troisième convention de modification de bail;

- 2 - d'autoriser une dépense de 3 449,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 449,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1204565001
80.01 (20.02)

CM20 0459

Exercer l'option de renouvellement, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 1 073 627,22 \$, taxes, contingences et variations de quantités incluses, dans les cadre des contrats accordés à Groupe Gladiateur (LAC - CA19 19 0249), Déneigement Discount inc. (LAS - CA18 20 0434), 100 Limites Environnement inc. (RDP - CA18 30 0357), MJ Contach (RDP - CA18 30 0357), REM Groupe Extreme inc. (RPP - CA18 26 024818) et J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement (VMA - CA18 240581), pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 174 541,46 \$ à 3 248 168,67 \$, taxes, contingences et variations de quantités incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 894 689,35 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement de 12 mois pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement dans le cadre des contrats accordés aux entreprises suivantes :
 - Groupe Gladiateur
 - Déneigement Discount inc.
 - 100 Limites Environnement inc.
 - MJ Contach
 - REM Groupe Extreme inc.
 - J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement.
- 2- d'autoriser une dépense de 44 734,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 134 203,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207711003
80.01 (20.03)

CM20 0460

Conclure une entente-cadre avec Lumen, division de Sonepar Canada inc, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation, pour la fourniture et la livraison des gilets de sécurité et de vêtements de pluie - Montant estimé de l'entente : 1 401 901,06 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18000 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, avec la firme Lumen, division de Sonopar Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de gilets de sécurité et vêtements de pluie, pour une somme maximale de 1 219 044,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18000;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 856,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204982003
80.01 (20.04)

CM20 0461

Exercer les options de prolongation, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction centre d'expertise - intelligences d'affaires du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206871002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0462

Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de 196 709,05 \$, taxes incluses, pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et du rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG18 0291), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 369 682,31 \$ à 1 566 391,36 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 196 709,05 \$, taxes incluses, pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et le rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG18 0291), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 369 682,31 \$, taxes incluses, à 1 566 391,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208008001
80.01 (20.06)

CM20 0463

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge Co., pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques - Montant estimé de l'entente : 1 164 844,91 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17839 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Québec Linge co. seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) pour une somme maximale de 1 012 908,62 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18000;
- 2- d'autoriser une dépense de 151 936,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204982004
80.01 (20.07)

CM20 0464

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs généraux, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland - Dépense totale de 2 156 581,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10344 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs généraux, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Kirkland, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 151,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10344;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 715,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 179 715,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203775004
80.01 (20.08)

CM20 0465

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pieds carrés, situé au 11 756, boulevard O'Brien, pour le poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 884 570,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de cinq ans, un mois et six jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pieds carrés, situé au 11 756, boulevard O'Brien, pour les besoins du poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 877 671,92 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 4 599 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1204565002
80.01 (20.09)

CM20 0466

Autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 188 515,34 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205350001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15)

Un débat s'engage.

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mai 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 mai 2020, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 80.01 (20.15)

Mme Laurence Lavigne Lalonde

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 80.01 (20.15)

M. Richard Guay

AUTRES PRÉSENCES :

M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant la séance, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville. Par la suite, un tirage a été effectué afin de déterminer un ordre de lecture.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 30 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|--|---|
| Mme Marie-Reine Roy | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | <p>Attendu que le Jardin botanique à vocation muséale est d'abord et avant tout constitué d'un vaste espace extérieur;</p> <p>Attendu que les consignes de sécurité publique peuvent être parfaitement respectées dans cet espace et qu'il est possible de contrôler l'achalandage aux portes d'entrée;</p> <p>Attendu que notre mairesse Valérie Plante et le comité exécutif reconnaissent qu'il faut davantage de lieux publics pour la santé des citoyennes et citoyens;</p> <p>Nous demandons à nos élu.es montréalais d'ouvrir le plus tôt possible les jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal.</p> <p><i>Monique Laberge résidente au 10565, rue J-J Gagnier, Montréal H2B 3A3</i></p> <p><i>Marie-Reine Roy, résidente au 5196 avenue-D'Arc, Montréal H1X 2E7</i></p> <p><i>Et plus de 1230 citoyen.nes qui ont signé la pétition https://www.change.org/p/valérie-plante-deconniez-le-jardin-botanique?signed=true</i></p> |
| Mme Andrea Levy | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | <p>En 2017, vous vous êtes engagée à créer un service animalier géré par la Ville ou un OSBL, et de faire de Mtl une ville exempte de cruauté animale, faisant écho à la diffusion au grand public en 2011 d'un reportage sur le traitement cruel et scandaleux réservé aux animaux à la fourrière à but lucratif Berger Blanc que vous payez encore 9 ans plus tard avec nos taxes. Ce service animalier municipal n'est toujours pas ouvert, et les dernières annonces datent du 7 janvier 2020 où M. Parenteau, membre du conseil exécutif, indiquait que les détails du projet seraient annoncés en mai. Quatre arr. sont toujours sous contrat avec le BB, et la SPCA a encore déclaré en 2020 qu'elle attendait l'ouverture de ce service pour ne plus devoir s'occuper du contrôle animalier à Mtl. Ce projet avance-t-il, quand seront annoncés les détails promis pour mai, et l'ouverture de ce service animalier est-elle toujours prévue pour la fin de l'année 2020 ?</p> |
| Mme Ruth Pike | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | <p>La méthode CSRM (Capture-Stérilisation-Relâche-Maintien) est reconnue comme une façon humaine et économique de réduire la surpopulation de chats errants, en interrompant leur reproduction et en baissant leur nombre graduellement. À Toronto, ce programme a beaucoup réduit leur population de chats errants. Malheureusement, ns sommes loin d'atteindre ce défi à Mtl. Ns avons des centaines de milliers de chats dehors qui se multiplient et qui causent des nuisances importantes. Je vs rappelle les promesses de PM: (1.26d) Exiger la participation de tous les arr. au programme CSRM. En 2020, il y a tjrs des arr. qui ne participent pas au CSRM ou le font de façon intermittente. De plus, le nombre de chats stérilisés est tjrs insuffisant. Ns sommes loin des résultats de Toronto. Que fera votre administration pour réduire, comme promis, la population de chats errants de façon éthique via le CSRM – plus particulièrement, quel est le plan et budget que vous proposez pour faire avancer ce programme?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|---|
| M. Nick Piazza | Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau) | Fumagalli est une épicerie spécialité de produits alimentaires située sur une rue au coin du Boulevard St. Laurent et la rue Dante depuis l'année dernière. Fumagalli est une bannière très bien connue en Italie notamment pour ses charcuteries. Nous avons investi 1 million de dollars pour ouvrir notre épicerie. Presque la totalité de notre clientèle vient à notre magasin en voiture. Nos clients viennent de partout de l'Île de Montréal et de Laval ainsi que la rive sud. Nous sommes un magasin de destination comme la majorité des magasins sur le boulevard St Laurent. Nos clients ont besoin de leur voiture pour transporter leur épicerie chez eux. Nous n'avons pas été avisé par quiconque qu'une fermeture du Boulevard St. Laurent dont la Petite Italie était envisagée. Quel est le processus de consultation de la Ville de Montréal en pareil matière et qui a été consulté à l'égard de la fermeture du boulevard? |
| M. Gaétan Mailloux | M. Sylvain Ouellet | Depuis le mois d'octobre dernier, je me suis présenté à presque tous les conseils afin d'exposer le problème d'inondations à répétition de la rue Cadillac. Alors je crois que vous êtes très au du dossier. Beaucoup de discussions ont eue lieu; le temps est venu pour du concret. Quels sont les actions concrètes à court terme (cet été) que vous allez poser pour solutionner notre situation? |
| M. Fozail Ahmad | Mme Valérie Plante (Jean-François Parenteau) | La méthode CSRM (Capture-Stérilisation-Relâche-Maintien) est reconnue comme une façon humaine et économique de réduire la surpopulation de chats errants, en interrompant leur reproduction et en baissant leur nombre graduellement. À Toronto, ce programme a beaucoup réduit leur population de chats errants. Malheureusement, ns sommes loin d'atteindre ce défi à Mtl. Ns avons des centaines de milliers de chats dehors qui se multiplient et qui causent des nuisances importantes. Je vs rappelle les promesses de PM: (1.26d) Exiger la participation de tous les arr. au programme CSRM. En 2020, il y a tjrs des arr. qui ne participent pas au CSRM ou le font de façon intermittente. De plus, le nombre de chats stérilisés est tjrs insuffisant. Ns sommes loin des résultats de Toronto. Que fera votre administration pour réduire, comme promis, la population de chats errants de façon éthique via le CSRM – plus particulièrement, quel est le plan et budget que vous proposez pour faire avancer ce programme? |
| Mme Stéphanie Chabot | M. François W Croteau | Monsieur Croteau, Vous savez probablement qu'il existe à Montréal des preuves vivantes des effets néfastes non pas de la 5G mais de la 4G+. Effectivement, les habitants du 201 rue Corot à Verdun, dont certains enfants, sont nombreux à vivre de graves effets sur leur santé, depuis l'installation d'antennes 4G+ sur le toit de leur immeuble. Bien que le groupe Stop 5G Montréal aie fait valoir cette situation auprès de madame Plante, aucune mesure n'a été prise pour y remédier, aucune pour l'encadrer, ou même pour la documenter. En parlant du Laboratoire d'innovation urbaine, vous avez dit à plusieurs reprises, qu'il servira entre autre, à "rassurer" la population. Voici donc ma question: À la lumière du cas de la rue Corot, comment puis - je avoir confiance que, dans le cadre de ce laboratoire, votre administration prendra au sérieux les potentiels effets sur ma santé, et surtout, comment pouvez - vous prévoir que les résultats de cette expérimentation seront "rassurants" ? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|--|
| M. Lucien Pigeon | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | <p>L'ère de la justice climatique, sociale et fiscale pourrait commencer après COVID - 19. Tout dépend de nous. Adoptons les 100 principes de Nicolas Hulot pour créer un monde meilleur pour le plan climat au lieu des 100 principes destructifs du système corporatif qui ne plaît qu'aux plus riches d'entre nous. Ne perdons pas cette opportunité inédite de protéger l'écologie et l'environnement pour éviter la catastrophe climatique. Nous comprenons maintenant qu'une décroissance contrôlée par un plan climat compatissant sera moins coûteuse en matière d'emploi et de souffrance que celle d'une décroissance forcée par la COVID. Si nous avons le pouvoir de maîtriser la pandémie mondiale, pourquoi n'aurions-nous pas le pouvoir de maîtriser les émissions de GES global qui menacent la survie de la prochaine génération? Les 100 principes de Nicolas Hulot pour créer un monde meilleur.pdf</p> <p>https://drive.google.com/file/d/1axp_EdHey9RFDBUhMLd - GiaGiJ_Xr0SL/view?usp=sharing</p> |
| Mme France Poulin | Mme Émilie Thuillier | <p>Depuis plusieurs mois je suis privée de commentaire sur la page Facebook officielle de Mme Magini, conseillère d'arrondissement Projet Montréal à Outremont. Mes propos ayant toujours été respectueux, je ne peux m'expliquer cette situation que par le fait que j'exposais des opinions parfois contraire aux politiques de Projet Montréal ou des situations qui mettaient en évidence la mauvaise gestion de l'arrondissement. Malgré mes demandes répétées et suite à la récente décision de l'ombudsman, la situation n'a pas changée. Mme Thuillier, en tant que responsable des instances démocratiques, est-ce que vous trouvez acceptable que des citoyens soient ainsi privé de leur droit de commentaires sur des pages Facebook officielles de l'arrondissement ?</p> |
| M. Max-Henri Bailly | Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin) | <p>Le projet du 3808 Henri-Julien réduire de manière significative la luminosité dans nos logements et sur nos surfaces extérieures.</p> <p>L'ensemble de la gestion du dossier présente des manquements sérieux et nos différentes tentatives d'être consultés et pris en considération ont été ignorées (incluant un récent email au Maire de l'Arrondissement).</p> <p>Les éléments pris en compte par le CCU pour émettre sa recommandation s'appuie notamment sur des plans lacunaires et erronés au niveau de l'étude d'enseillement (M. Rabouin a reçu plus de détails par email).</p> <p>Pouvez-vous personnellement vous assurez que la délivrance du permis pour le projet au 3808 Henri-Julien soit suspendue jusqu'à ce que 1. nous ayons été consulté par le CCU, 2. qu'une nouvelle étude d'enseillement ne présentant pas d'erreur soit présentée et 3. que le compte rendu de la réunion du CCU demandé nous soit envoyé?</p> <p>Serait-il possible que M. Rabouin nous contacte personnellement?</p> <p>Merci d'avance</p> |
| Mme Lyne Dessureault | M. Sylvain Ouellet | <p>J'ai entendu dire qu'un budget de 20 000 \$ avait été alloué à l'arrondissement de St-Léonard, pour réaliser des études techniques liées aux inondations d'octobre 2019. Pouvez-vous confirmer ce montant, à quoi servira cet argent et quelles études seront réalisées. Peut-on espérer le même genre de programme pour les résidents du secteur Louis-Riel, arrondissement M-HM, touchés aussi par des inondations. Merci.</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---|--|--|
| M. Yvon Lebeau | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | <p>Bonjour</p> <p>Au lieu d'investir des millions de dollars dans des autoroutes en pistes cyclables.</p> <p>Pourquoi pas investir pour nettoyer les conduits d'égouts qui sont infestés de Rats, et qui peuvent nous amener une épidémie, et en profiter pour nettoyer les rues, les plates bandes et les parcs qui sont excessivement sales ?</p> <p>J'ai honte de me promener dans la ville de Montréal.</p> <p>Je suis un piétonnier qui utilise les trottoirs et les services en commun.</p> <p>Merci de prendre le temps de lire mon texte.</p> |
| Autre Klara Eli | Mme Valérie Plante (M. Christian Arseneault) | <p>As a resident of NDG, I was dismayed to learn of the upcoming closure of station 11. It is important to have police officers in our community who know our community. As a person with a disability, I am more likely to be victimized. According to the 2014 General Social Survey on Victimization, women with a disability were twice as likely as women who did not have a disability to have been a victim of violent crime. A similar trend was evident among men. Many vulnerable people in our community rely on police services. It's comforting to me to know that if ever I were a victim of crime, there is a police station in my neighbourhood. I was even more outraged to learn that this decision is being taken without a full public consultation. A powerpoint presentation is not a consultation. Mayor Plante, will you hold off on making the decision to renew the lease for station 9 in Cote - St - Luc until a full public consultation can be held on closing station 11 in my neighbourhood ? Thank you!</p> |
| <p>À 19 h 31, M. Marvin Rotrand soulève une question de privilège et demande que les propos du conseiller Christian Arseneault à l'effet « qu'il y a de la désinformation dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la part de certains conseillers » soient retirés. Le conseiller Arseneault se rétracte à la demande de la présidente, Mme Wong.</p> | | |
| Mme Linda Gauthier | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | <p>Dans le cadre du plan estival de déplacement, on sait tous que l'accessibilité universelle, celle des trottoirs, des arrêts d'autobus, des terrasses, est de compétence d'arrondissement. Dans l'éventualité où ceci ne serait pas respecté, que doit-on faire ? Et comme vous vous êtes engagée Mme la Mairesse à faire de l'accessibilité universelle un facteur non négociable quant à ce réaménagement du territoire, en cas de non respect de cette accessibilité, si ce n'est pas ou pas uniquement la faute d'un commerçant, par exemple, quelles mesures pourra-t-on prendre contre la Ville de Montréal? Si vous ne pouvez pas répondre, je souhaiterais que Mme Filato le fasse.</p> |
| M. André Monette | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | <p>J'aimerais savoir si un lien accessible et abordable entre la promenade Bellerive et le parc de la SEPAQ des Îles de Boucherville est envisagé pour les piétons/cyclistes? En ce moment, le seul accès est par une navette fluviale fonctionnant que les week-ends à un coût dispendieux (10\$) en plus de l'accès au parc (8,75\$). Sinon, l'utilisation de l'auto devient nécessaire ou la navette à partir du métro Longueuil (seulement les week-ends).</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|--|
| M. Martin Renière | M. Éric Alan Caldwell | La mise en place d'un corrior multi - fonctionnel de type bande cyclable unidirectionnel sur la rue Christophe - Colomb fait en sorte d'avoir retiré un nombre important d'emplacements de stationnement. Est - il possible de connaître le nombre d'emplacements retirés et si des mesures d'apaisements ont été considérés pour les résidents des rues avoisinantes qui verront les emplacements normalement disponibles réduits par étalement des résidents de la rue Christophe - Colomb ? Finalement, a t - il été considéré de réduire la vitesse sur Christophe - Colomb à 40 km/h et réduire à 2 voix sans zone hachurée centrale pour autoriser le stationnement en bordure du corridor multi - fonctionnel ou d'avoir une piste cyclable dédiée bidirectionnelle sur un côté et de conserver au moins la moitié d'emplacement de stationnement ? Merci pour votre compréhension. |
| Mme Vitina Calabrese | Mme Christine Black | Depuis des années que nous subissons l'invasion de personnes indésirables sur la rue Albert-Brosseau et ses environs. Jours et nuits voitures stationnées en attente de clients pour vendre leur drogue. On se fait réveiller la nuit par musique, bruit etc...Nous avons un bel oasis que nous voulons partager avec respect et civilité ce qui n'est pas le cas. Nous perdons de bons citoyens à cause de ce fléau .Vous êtes au courant du problème depuis longtemps et il me semble qu'on est toujours au DOLCE FARE NIENTE. Quel est votre plan? |
| Mme Lilia Esguerra | M. Marvin Rotrand | My question is to Councillor Marvin Rotrand concerning Queen Mary Road in the Snowdon district. I am the President of the FILGA Seniors Association. Many of our members live in Snowdon or nearby , many shop on Queen Mary Road. Recently the City removed parking on the entire north side of the commercial part of this streetlane. The merchants as well as senior citizens complained for lack of parking space. No parking makes it hard to shop . This week gov't will allow more stores to open. There will be more cars seeking parking space. Now, we have read that the City wants the no parking in the commercial zone to continue all Summer as well as wanting to add a bicycle lane. We do not recall any consultation . My question to you is what can merchants and citizens do to oppose the removal of most of the parking on Queen Mary. Will other commercial streets in our Borough see the same removal of parking and if so , what can citizens do to express their opposition? |
| Mme Jo-Anne Wemmers | Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) | Les dernières données des Statistiques Canada démontrent que bien que le taux de victimisation au Québec ressemble à ce ailleurs au Canada, le taux de criminalité (c.-à-d. les crimes signalés à la police) est 40% moins élevé. Ces données soulèvent des questions importantes. Les victimes au Québec, communiquent-elles moins souvent avec la police après leur victimisation? Est-ce que les victimes québécoises ont moins confiance à la police qu'ailleurs au Canada? Dans ce contexte votre décision de fermer la seule poste de quartier de la SPVM à NDG est décevante. En plus, cette décision a été prise sans aucune consultation publique. Vous avez souvent utilisé la consultation publique comme la façon de prendre le pouls de la population quand il s'agit des questions controversées. Pourquoi avez-vous choisi de ne pas tenir une consultation publique cette fois-ci? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|---|--|
| M. Marc Poulin | M. Philippe Tomlinson | Je pose cette question au conseil municipal parce que M. Tomlinson a refusé de la lire dans son intégralité lors du conseil d'arrondissement. La municipalité dépense beaucoup pour la défense de M. Corbeil suite à la plainte déposée à la Commission Municipale du Québec. Dans la mesure où vous, M. Tomlinson, avez amplement fait étalage de votre propension à abandonner des causes pourtant légitimes, telles que la synagogue de l'avenue Bernard ou encore l'empiétement du domaine public par le propriétaire qui a loué un local électoral à Projet Montréal, sous le prétexte de minimiser les frais juridiques, êtes-vous prêt à retirer votre plainte dans ce dossier afin d'épargner des frais supplémentaires aux contribuables? |
| Mme Isabelle Poitras | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | <p>Mon nom est Isabelle Poitras, je suis avocate et la citoyenne de Mtl derrière le reportage d'Enquête sur la fourrière Berger Blanc diffusé en 2011 à Radio-Canada. En 2017, vs vs êtes engagée à créer un service animalier géré par la Ville ou un OSBL, et de faire de Mtl une ville exempte de cruauté animale, faisant écho à la diffusion au grand public du traitement scandaleux réservé aux animaux à cette fourrière à but lucratif que vs payez encore 9 ans plus tard avec nos taxes. Ce service animalier n'est tjrs pas ouvert, et les dernières annonces datent du 7 janvier 2020 où M. Parenteau, membre du CE, indiquait que les détails du projet seraient annoncés en mai. Quatre arr. sont tjrs sous contrat avec le BB, et la SPCA a encore déclaré en 2020 qu'elle attendait l'ouverture de ce service pour ne plus avoir à s'occuper du contrôle animalier à Mtl.</p> <p>Ce projet avance-t-il, qd seront annoncés les détails promis pour mai, et l'ouverture de ce service est-elle tjrs prévue pour la fin de l'année?</p> |
| Mme Tanya Eickhoff | Mme Valérie Plante (M. Christian Arseneault) | "Steps are being taken to make the closure of Station 11 without a public consultation is a fait accompli. The lease for Station 9 in CSL is being renewed, and the lease for Station 11 is being allowed to expire. Question: why did you allow your quarrel with Sue Montgomery to supercede the interests of the residents who oppose the merger by instructing the remaining Projet Montreal councilors to vote against a public consultation? Follow up: "what steps will you take to ensure that the best interests of the residents of CDN NDG will never again be so poorly represented by Projet Montreal?" |
| Mme Nadia Serri | Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau) | La Caffè Italia est une institution dans la Petite Italie depuis plus de 60 ans. Notre clientèle est très diversifiée par tous les groupes d'âge et de provenance culturelle de partout sur l'Île de Montréal traverse nos portes à chaque jour. Présentement nous avons seulement un service pour emporter et les espaces de stationnement sont importants pour notre clientèle. Nous avons un Protocole contre la COVID pour assurer la santé et sécurité de nos clients. Nous soulignons également que le trottoir devant notre café large, soit au moins 3 mètres. Les règles de distanciation sociale ne vont pas permettre que nos clients puissent demeurer à l'intérieur de notre café pour discuter et se rassembler. Quel est donc l'avantage pour nous d'avoir le Boulevard St. Laurent fermé et pourquoi fermer seulement le tronçon de la Petite Italie? |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|---|
| Mme Nadia Verrucci | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | Mon nom est Nadia Verrucci et je vis à Montréal. En 2017, vous vous êtes engagée à créer un service animalier géré par la Ville ou un OSBL, et de faire de Mtl une ville exempte de cruauté animale, faisant écho à la diffusion au grand public en 2011 d'un reportage sur le traitement cruel et scandaleux réservé aux animaux à la fourrière à but lucratif Berger Blanc que vous payez encore 9 ans plus tard avec nos taxes. Ce service animalier municipal n'est toujours pas ouvert, et les dernières annonces datent du 7 janvier 2020 où M. Parenteau, membre du conseil exécutif, indiquait que les détails du projet seraient annoncés en mai. Quatre arr. sont toujours sous contrat avec le BB, et la SPCA a encore déclaré en 2020 qu'elle attendait l'ouverture de ce service pour ne plus devoir s'occuper du contrôle animalier à Mtl. Ce projet avance-t-il, quand seront annoncés les détails promis pour mai, et l'ouverture de ce service animalier est-elle toujours prévue pour la fin de l'année 2020? |
| Mme Tatiana Tourville | M. Philippe Tomlinson | <p>Monsieur le Maire, je suis passée voir les terrains de tennis au parc Garneau, St Viateur et Joyce la semaine dernière, étant donné que Québec a permis l'ouverture des mêmes depuis le 20 mai. J'ai malheureusement constaté qu'ils étaient à l'abandon, personne n'y travaillait.</p> <p>Pourquoi?</p> <p>On ne peut blâmer la distanciation étant donné qu'il y a seulement 1 préposé qui y travaille.</p> <p>On a vraiment besoin de faire du sport, Monsieur le Maire, après plus de 2 mois de confinement!</p> <p>On nous a informé récemment que les terrains seraient ouverts seulement dans la semaine du 1er Juin!</p> <p>Pourquoi sommes nous la dernière ville sur l'île de Montréal à ouvrir les terrains de tennis?</p> <p>Pourquoi ce manque de services à Outremont?</p> |
| Mme Simone Nichol | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | La méthode CSRM (Capture-Stérilisation-Relâche-Maintien) est reconnue comme une façon humaine et économique de réduire la surpopulation de chats errants, en interrompant leur reproduction et en baissant leur nombre graduellement. À Toronto, ce programme a beaucoup réduit leur population de chats errants. Malheureusement, ns sommes loin d'atteindre ce défi à Mtl. Ns avons des centaines de milliers de chats dehors qui se multiplient et qui causent des nuisances importantes. Je vs rappelle les promesses de PM: (1.26d) Exiger la participation de tous les arr. au programme CSRM. En 2020, il y a tjrs des arr. qui ne participent pas au CSRM ou le font de façon intermittente. De plus, le nombre de chats stérilisés est tjrs insuffisant. Ns sommes loin des résultats de Toronto. Que fera votre administration pour réduire, comme promis, la population de chats errants de façon éthique via le CSRM – plus particulièrement, quel est le plan et budget que vous proposez pour faire avancer ce programme? |

À 20 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|--|
| M. Klaus Scherübel | M. François W. Croteau | Sur un édifice au 201 rue Corot à Verdun, la compagnie Rogers a installé des antennes. Depuis, plusieurs habitants de cet immeuble sont tombés gravement malades. La densité des radio - fréquences mesurée au dernier étage est 1900 fois moins élevée que la limite de puissance acceptable du Code de sécurité 6 de Santé Canada. Si les citoyens tombent déjà malade dans de telles conditions, on n'ose pas imaginer ce que provoquera le plein déploiement de la 4G+ et 5G et l'augmentation de la densité du rayonnement, qui touchera des centaines de milliers de Montréalais sous. À ma connaissance, jusqu'à date, l'administration n'a rien fait pour ces citoyens lourdement touchés, malgré leurs multiples requêtes. Si l'administration actuelle n'est pas proactive dans son engagement à « protéger l'intégrité physique des personnes. », comme la Charte montréalaise le prescrit (article 26), qu'est - ce qu'elle suggère à ses citoyens de faire pour contrer les effets néfastes de cette technologie? |
| Mme Valérie Huot | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | <p>Avec l'arrivée des corridors sanitaires un peu partout dans la ville, plusieurs arrêts du bus sont devenus inaccessibles pour les personnes utilisant la rampe pour monter à bord. Le parcours emprunté par les citoyens pour se rendre à leur arrêt est aussi ponctué de ces corridors, lesquels ne sont pas universellement accessibles et sécuritaires pour tous et toutes et sont aménagés de différentes manières d'un arrondissement à l'autre.</p> <p>Considérant que la Ville de Montréal s'est dotée d'une politique municipale d'accessibilité universelle, qui engage Montréal à devenir une ville universellement accessible et à mettre ce principe au cœur de toutes les décisions, qu'avez-vous prévu dans le plan estival de déplacements pour vous assurer que tous les citoyens et citoyennes de Montréal, notamment les personnes en situation de handicap, puissent se déplacer à pied ou avec une aide à la mobilité dans leur quartier et dans les transports collectifs, et ce, dans tous les arrondissements?</p> |
| M. Mario Zaurrini | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | La Fruiterie Milano Inc. occupe plusieurs espaces commerciaux dans la Petite Italie depuis des décennies. À chaque jour nous recevons 5 à 7 camions de livraison de marchandises à notre magasin par les portes d'entrée de la ruelle à l'ouest du Boulevard St-Laurent. De plus, depuis COVID, nous recevons plus de 50 commandes d'emporter par jour. La Rue Clark est une rue en sens unique en direction sud et la rue St. Zotique sera bloqué jusqu'au Boulevard St. Laurent. Il sera difficile d'assurer la livraison de nos marchandises et d'assurer le stockage de notre magasin. Vu la lettre de retrait d'appui de la SDC de la Petite Italie, vu les résultats du sondage émis par la SDC et de la pétition sur change.org, vu qu'il y a plusieurs pistes cyclables dans le coin déjà, la Ville de Montréal sera-t-elle prête de désister de son projet de piste cyclable et de la fermeture du Boul. St Laurent afin que les commerçants de la Petite Italie puissent survivre cette période extrêmement difficile? |
| M. Gaétan Mailloux | M. Pierre Lessard-Blais | Lors du dernier conseil d'arrondissement, il vous a été demandé par Mr Poitras d'avoir accès à certains rapport d'inspections qui ont été effectuer sur la rue Cadillac, en lien avec le problème d'inondation fréquentes. Vous avez répondu que vous allez voir si il y a moyen d'y accéder sans passer par la loi d'accès à l'information. Nous n'avons toujours eu votre réponse. Alors qu'en est-il? |

À 20 h 11, la présidente cède la parole respectivement à Mme Karine Boivin-Roy et à M. Francesco Miele qui demandent des clarifications concernant les questions qui n'ont pas été lues et qui abordent le même sujet plus de trois fois. M. Miele mentionne certains précédents à cet effet.

La présidente, Mme Wong, remercie les deux conseillers pour leurs interventions. Toutefois, en se référant au deuxième alinéa de l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) qui stipule que « Le président peut limiter à trois interventions le nombre de questions portant sur un même objet », la présidente indique que la période de questions du public est terminée. Elle précise également que la souplesse dont elle a fait preuve à cet égard auparavant se justifie par le fait que les citoyens et citoyennes s'étaient déplacés en salle du conseil, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, en raison des circonstances exceptionnelles que nous vivons.

La présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 19. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les dix-sept personnes s'identifiant comme femmes, les douze personnes s'identifiant comme hommes et la personne s'identifiant comme « autre ».

À 20 h 19, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15).

CM20 0467

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 4 315 434,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458713 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Pavage Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 743 122,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458713;
- 2 - d'autoriser une dépense de 374 312,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 198 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0468

Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 216 955,98 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-6491 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 232,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6491;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 723,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208264001
80.01 (20.12)

CM20 0469

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (Lot 1), pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature - Dépense totale de 736 555,42 \$, taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6458 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 601 960,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6458;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 196,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 196,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 14 203,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208177001
80.01 (20.13)

CM20 0470

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2020, pour réaliser les projets « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine et « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2020, dont 165 100 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le projet « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208798001
80.01 (20.14)

CM20 0471

Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pieds carrés, situé au 5501, rue Westminster, dans la Ville de Côte-Saint-Luc, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 2 124 146,36 \$, taxes, travaux d'aménagement, contingences et incidences inclus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pieds carrés, situé au 5501, rue Westminster, dans la Ville de Côte-Saint-Luc, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer total de 1 572 266,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première convention de modification de bail;

- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 459 900 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 91 980 \$, pour une dépense maximale de 551 880 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Les membres du conseil suivants expriment leur accord sur la motion de M. Perez de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (23)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la motion de M. Perez de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé et Rapanà (36)

La présidente déclare la motion de M. Perez, à l'effet de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80 (20.15)

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par la conseillère Sue Montgomery lors de son intervention. M. Limoges considère que Mme Montgomery a insinué que des conseillers de Notre-Dame-de-Grâce suivent les consignes politiques de l'Administration au lieu d'effectuer un travail de conseiller dans leur arrondissement, ce qui n'est pas le cas.

La présidente du conseil, Mme Wong, clarifie plusieurs points dans le débat en cours. D'abord elle précise que chacun des membres du conseil a le droit d'exprimer une question de privilège. Puis, elle revient sur l'expression « thin skin » qu'a utilisé M. Rotrand. À cet égard, elle stipule que cette expression n'est pas acceptée dans la salle du conseil. Pour conclure sur la question de privilège, elle clôt le débat en précisant que l'analyse de Mme Montgomery remettait en effet en question le travail de deux conseillers dans l'arrondissement de Notre-Dame-de-Grâce-Côte-des-Neiges; ainsi, Mme Wong accepte et donne raison à la question de privilège de M. Limoges.

Le débat se poursuit

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
M. Alan DeSousa

de mandater la Commission de la sécurité publique pour l'étude de ce dossier.

Les membres du conseil suivants expriment leur accord sur la motion de M. Rotrand de mandater la Commission de la sécurité publique pour l'étude du dossier :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Rotrand et Fumagalli (23)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la motion de M. Rotrand de mandater la Commission de la sécurité publique pour l'étude du dossier :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

La présidente déclare la motion de M. Rotrand, à l'effet de mandater la Commission de la sécurité publique pour l'étude de ce dossier, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80 (20.15)

À 20 h 45, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit

À 20 h 48, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote nominal pour l'article 80.01 (20.15).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (22)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 22

Adopté à la majorité des voix.

1204565003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0472

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges - Dépense totale de 4 414 929,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10341 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 679 108,02 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10341;
- 3- d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 58, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1203775001
80.01 (20.16)

CM20 0473

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent - Dépense totale de 2 245 820,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10343 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Ali Excavation, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 871 517,06 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10343;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203775003
80.01 (20.17)

CM20 0474

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. inc. (3 125 637 \$, taxes incluses), un contrat à GFL Environmental inc. (1 030 778 \$, taxes incluses), et un contrat à Tria Écoénergie inc. (837 018 \$, taxes incluses), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18043 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| Firmes | Lots | Montant des contrats (taxes incluses) |
|---------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| Multi Recyclage S.D. inc. | Lots 1, 2, 4, 6 | 3 125 637 \$ |
| GFL Environmental inc. | Lots 3, 7 | 1 030 778 \$ |
| Tria Écoénergie inc. | Lot 5 | 837 018 \$ |

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205308001
80.01 (20.18)

CM20 0475**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Entrepreneurs Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin - Dépense totale de 5 542 321,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456111 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Entrepreneurs Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 947 952,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456111;
- 3- d'autoriser une dépense de 420 679,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 173 690 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1207231031
80.01 (20.19)

CM20 0476

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin - Dépense totale de 7 016 070,18 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456110 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 767 617,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456110;
- 2- d'autoriser une dépense de 715 142,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 1 533 310 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1207231030
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0477

Conclure une entente-cadre avec M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de quatre armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et d'accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 381 428,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18063 (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, M.D.Charlton Co. Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, un contrat pour l'acquisition de quatre armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et d'accessoires de marque Taser X2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 381 428,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18063;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1207026001
80.01 (20.21)

CM20 0478

Accorder un contrat à MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17400 (groupe 1 : 2 soum.; groupe 2 : 3 soum.; groupe 5 : 1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à MD Charlton Co Ltd (groupe 1), et à Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une dépense de 446 565,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17400;
- 2- d'autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1192748003
80.01 (20.22)

CM20 0479

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (2 618 222,20 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (1 631 150,33 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-Conseils Itée (1 095 585,28 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en Suvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 20-17732 (6 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17732;

| Firmes | Montant maximal (Taxes incluses) |
|------------------------------|-------------------------------------|
| WSP Canada inc. | 2 618 222,20 \$ |
| FNX-INNOV inc. | 1 631 150,33 \$ |
| Stantec Experts-conseil ltée | 1 095 585,28 \$ |
| Total | 5 344 957,81 \$ |

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction de la mobilité ou de ses requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1200160001
80.01 (20.23)

CM20 0480

Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal (CG18 0359).

Un débat s'engage.

À 21 h 31, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

1207952001
80.01 (20.24)

CM20 0481

Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) (CG18 0234).

Adopté à l'unanimité.

1200575003
80.01 (20.25)

CM20 0482

Mandater Conservation de la nature Canada (CNC), en tant que copropriétaire avec la Ville de Montréal, à déposer une demande de financement au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour des travaux de protection et de mise en valeur de milieux naturels et d'accessibilité à l'île Bonfoin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de mandater Conservation de la nature Canada (CNC) pour présenter une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au nom de la Ville de Montréal;
- 2- de maintenir un accès permanent et public (en tant que copropriétaire) à l'île Bonfoin.

Adopté à l'unanimité.

1206496001
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0483

Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057) », de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057), de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$, sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1203438006
80.01 (42.01)

CM20 0484

Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$, sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1203438005
80.01 (42.02)

CM20 0485

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030);
- 2 - de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 2 juillet 2020 prévue par le Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 2 juillet 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020) prévue par la résolution CM19 1378.

Adopté à l'unanimité.

1203843003
80.01 (42.03)

CM20 0486

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) ».

Adopté à l'unanimité.

1204309001
80.01 (42.04)

CM20 0487

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) ».

Adopté à l'unanimité.

1201179004
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10).

Un débat s'engage.

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 26 mai 2020, à 9 h 30.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mai 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 mai 2020, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde

AUTRES PRÉSENCES :

M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole en déplorant le décès de Mme Margaret Maud Ann Healy, le 24 mai dernier. La mairesse relate brièvement la vie exceptionnelle de cette pionnière qui était très impliquée dans la communauté irlandaise. Entre autres distinctions, Mme Healy a été la première femme à être nommée Grande maréchale lors de la parade de la Saint-Patrick en 2005.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et invite les membres du conseil à observer une minute de silence en mémoire de Margaret Maud Ann Healy.

Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Aucune question de la part des citoyens n'a été soumise aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|---|--|
| M. Lionel Perez | Mme Valérie Plante | Souhaite davantage de concertation lors de la prise de décisions importantes de l'Administration / Réitère sa question |
| Mme Karine Boivin-Roy | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Est-ce que l'Administration répondra aux préoccupations de l'Ombudsman de Montréal, présentées dans sa lettre du 20 mai 2020, déposée à l'article 51.02 aujourd'hui ? / Est-ce que les changements découlant du plan estival d'aménagement urbain pour faire face à la crise sanitaire seront permanents ? |
| M. Francesco Miele | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Est-ce que les travaux d'aménagement sanitaire ont commencé sur le boulevard Saint-Laurent ? / Réitère sa question |

À 9 h 48,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, accepte une prolongation de 7 minutes.

| | | |
|---------------------|---|--|
| M. Marvin Rotrand | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé) | Société de transport de Montréal (STM) et installation de barrières protectrices dans les autobus – Est-ce que la STM va revoir le dossier pour exécuter ce travail en régie ? / Est-ce qu'une enquête a lieu préalablement à la suspension d'employés ? |
| Mme Christine Black | Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) | Quel est le plan de l'Administration concernant l'ouverture des piscines extérieures et des jeux d'eau durant les périodes de grande chaleur ? |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 9 h 56.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 9 h 56, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10).

CM20 0488

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201179005
80.01 (42.06)

CM20 0489

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal –Sainte-Catherine (RCG 17-023) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201179006
80.01 (42.07)

CM20 0490

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1208468005
80.01 (42.08)

CM20 0491

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) »;
- 2- de réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207796008
80.01 (42.09)

CM20 0492

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1202021011
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0493

Approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$ et la modification du programme des immobilisations 2020-2029, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 051).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand lors de son intervention. M. Limoges mentionne qu'il n'y a pas deux classes de citoyens à Montréal, et que tous les projets sont importants, et ce, pour tous les Montréalais; il termine en indiquant qu'il n'y a pas lieu de qualifier certains projets de « vaniteux ».

La présidente du conseil conclut que les propos du conseiller Rotrand ne sont pas injurieux, et qu'il s'agit d'une opinion.

Le débat se poursuit sur la motion.

Les membres du conseil suivants expriment leur accord sur la motion de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Montgomery, et Rotrand (23)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la motion de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (35)

La présidente déclare la motion du conseiller Marvin Rotrand, à l'effet de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (45.01)

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Craig Sauvé lors de son intervention. M. Perez demande que le conseiller Sauvé retire ses propos alors que ce dernier mentionne que les membres de l'opposition officielle ainsi que le conseiller Marvin Rotrand « font de la politique ».

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de privilège du chef de l'opposition officielle, et précise que les propos utilisés par le conseiller Sauvé ne sont pas antiparlementaires; elle invite les membres à être prudents lors du choix des mots et de leur interprétation.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de règlement à l'égard des propos tenus par le chef de l'opposition officielle sur la possibilité d'une motion de report de dossier après qu'un droit de réplique eut été donné.

La présidente du conseil confirme que cela est permis.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Craig Sauvé lors de son intervention, alors qu'il a fait mention « d'erreurs commises » lors de la construction du métro de Montréal. Mme Boivin-Roy mentionne que ces propos sont antiparlementaires.

La présidente du conseil invite le conseiller Sauvé à retirer ses propos et ce dernier se rétracte.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (45.01), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Giuliana Fumagalli
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
Mme Sue Montgomery
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1208464003
80.01 (45.01)

CM20 0494

Approuver le Règlement R-168-1 modifiant le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-168-1 modifiant le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$ et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 051).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand lors de son intervention. M. Limoges mentionne qu'il n'y a pas deux classes de citoyens à Montréal, et que tous les projets sont importants, et ce, pour tous les Montréalais; il termine en indiquant qu'il n'y a pas lieu de qualifier certains projets de « vaniteux ».

La présidente du conseil conclut que les propos du conseiller Rotrand ne sont pas injurieux, et qu'il s'agit d'une opinion.

Le débat se poursuit sur la motion.

Les membres du conseil suivants expriment leur accord sur la motion de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Montgomery, et Rotrand (23)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la motion de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (35)

La présidente déclare la motion du conseiller Marvin Rotrand, à l'effet de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (45.02)

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Craig Sauvé lors de son intervention. M. Perez demande que le conseiller Sauvé retire ses propos alors que ce dernier mentionne que les membres de l'opposition officielle ainsi que le conseiller Marvin Rotrand « font de la politique ».

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de privilège du chef de l'opposition officielle, et précise que les propos utilisés par le conseiller Sauvé ne sont pas antiparlementaires; elle invite les membres à être prudents lors du choix des mots et de leur interprétation.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de règlement à l'égard des propos tenus par le chef de l'opposition officielle sur la possibilité d'une motion de report de dossier après qu'un droit de réplique eut été donné.

La présidente du conseil confirme que cela est permis.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Craig Sauvé lors de son intervention, alors qu'il a fait mention « d'erreurs commises » lors de la construction du métro de Montréal. Mme Boivin-Roy mentionne que ces propos sont antiparlementaires.

La présidente du conseil invite le conseiller Sauvé à retirer ses propos et ce dernier se rétracte.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (45.02), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Giuliana Fumagalli
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
Mme Sue Montgomery
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

CM20 0495

Approuver le Règlement R-156-2 modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le Règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du Règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt de 394 500 000 \$, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-156-2 modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le Règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du Règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$ et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 051).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand lors de son intervention. M. Limoges mentionne qu'il n'y a pas deux classes de citoyens à Montréal, et que tous les projets sont importants, et ce, pour tous les Montréalais; il termine en indiquant qu'il n'y a pas lieu de qualifier certains projets de « vaniteux ».

La présidente du conseil conclut que les propos du conseiller Rotrand ne sont pas injurieux, et qu'il s'agit d'une opinion.

Le débat se poursuit sur la motion.

Les membres du conseils suivants expriment leur accord sur la motion de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Montgomery, et Rotrand (23)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la motion de retourner ce dossier au comité exécutif :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris,

Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (35)

La présidente déclare la motion du conseiller Marvin Rotrand, à l'effet de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (45.03)

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Craig Sauvé lors de son intervention. M. Perez demande que le conseiller Sauvé retire ses propos alors que ce dernier mentionne que les membres de l'opposition officielle ainsi que le conseiller Marvin Rotrand « font de la politique ».

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de privilège du chef de l'opposition officielle, et précise que les propos utilisés par le conseiller Sauvé ne sont pas antiparlementaires; elle invite les membres à être prudents lors du choix des mots et de leur interprétation.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de règlement à l'égard des propos tenus par le chef de l'opposition officielle sur la possibilité d'une motion de report de dossier après qu'un droit de réplique eut été donné.

La présidente du conseil confirme que cela est permis.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Craig Sauvé lors de son intervention, alors qu'il a fait mention « d'erreurs commises » lors de la construction du métro de Montréal. Mme Boivin-Roy mentionne que ces propos sont antiparlementaires.

La présidente du conseil invite le conseiller Sauvé à retirer ses propos et ce dernier se rétracte.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (45.03), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
 M. Michel Bissonnet
 Mme Christine Black
 Mme Karine Boivin-Roy
 Mme Catherine Clément-Talbot
 M. Josué Corvil
 Mme Suzanne Décarie
 Mme Mary Deros
 M. Alan DeSousa
 Mme Giuliana Fumagalli
 Mme Effie Giannou
 M. Richard Guay
 Mme Andrée Hénault
 M. Benoit Langevin
 M. Francesco Miele
 M. Luis Miranda
 Mme Sue Montgomery
 M. Lionel Perez
 M. Dominic Perri
 Mme Chantal Rossi
 M. Marvin Rotrand
 M. Aref Salem
 M. Abdelhaq Sari

1208464001
 80.01 (45.03)

Article 80.01 (50.01)

Approuver l'entente relative à la COVID-19 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), signée le 26 mars 2020

Retiré – Voir l'article 3.01

CM20 0496

Approuver le projet d'addenda modifiant, rétroactivement au 1^{er} avril 2019, l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda modifiant, rétroactivement au 1^{er} avril 2019, l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) prévoyant notamment de nouvelles dispositions financières d'un détachement sans remboursement;
- 2 - d'autoriser la réduction de l'effectif policier permanent d'un poste à compter du 1^{er} avril 2019;
- 3 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'addenda à l'entente de détachement;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195326004
 80.01 (50.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0497

Exercer l'option de la deuxième prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 214 981,40 \$, taxes incluses, pour la location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 1^{er} août 2020 et le 1^{er} août 2021, dans le cadre du contrat accordé à Les Équipements Colpron inc. (CA16 290196), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 925,61 \$ à 1 074 907,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0634;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 981,40 \$, taxes incluses, pour la location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement, pour une période de quatre mois et demi compris entre le 1^{er} août 2020 et le 1^{er} août 2021, dans le cadre du contrat accordé à Les Équipements Colpron inc. (CA16 290196), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 925,61 \$ à 1 074 907,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208528004

CM20 0498

Accorder un contrat à Services d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de gestion des brigades de propreté alternées dans 15 arrondissements, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 101 980,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18127 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0635;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services de gestion des brigades de propreté alternées dans 15 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 101 980,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18127;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207286003

CM20 0499

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse dans 50 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 160 965,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447933 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 50 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 471,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447933;
- 2- d'autoriser une dépense de 193 494,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1202968006

CM20 0500

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Ville-Marie (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 1 151 188,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458723 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Ville-Marie (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 997 443,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458723;
- 2 - d'autoriser une dépense de 99 744,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 54 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1207231019

CM20 0501

Autoriser une dépense additionnelle de 78 003,05 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur le réseau câblé de la Ville dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89), dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron s.e.n.c. (CM16 0923), majorant ainsi le montant total du contrat de 164 204,55 \$ à 242 207,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0638;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 78 003,05 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron s.e.n.c. (CM16 0923), majorant ainsi le montant total du contrat de 164 204,55 \$ à 242 207,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1200025002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0502

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 912 300 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458018 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0642;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 793 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458018;
- 2- d'autoriser une dépense de 879 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 240 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207231028

CM20 0503

Accorder un contrat à Procova inc., pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Saint-Henri, située au 4707, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 266 748,56 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15581 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0640;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Saint-Henri, située au 4707, rue Notre-Dame Ouest dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 956 592 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15581;
- 2- d'autoriser une dépense de 143 488,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 166 667,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204928001

CM20 0504

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Michel de Broin, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Atelier MdB Itée, pour une somme maximale de 632 362,50 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Sporophores » pour le projet d'aménagement de la diagonale piétonne du projet MIL Montréal / Approuver un projet de convention à cette effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0648;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Michel de Broin, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Atelier MdB Itée, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Sporophores », dans le cadre du projet d'aménagement de la diagonale piétonne du projet MIL Montréal, pour une somme maximale de 632 362,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1190552001

CM20 0505

Résilier les contrats de services professionnels en gestion de projet accordés à Macogep inc. (CM16 0941) relativement au programme de construction des cours de services (contrat #1) et programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques (contrat # 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0649;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier les contrats de services professionnels en gestion de projet accordés à Macogep inc. (CM16 0941) relativement au programme de construction des cours de services (contrat #1) et programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques (contrat # 2).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1191146001

CM20 0506

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0650;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à FNX-Innov inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la conception et la préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 4 294 322,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17802;
- 2 - d'autoriser une dépense de 644 148,38 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1200575001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0507

Accorder une contribution financière maximale de 300 000\$ à l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill pour initier le projet de création d'outils de gestion et d'analyse de données sociales dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0656;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 300 000 \$ à l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill pour initier le projet de création d'outils de gestion et d'analyse de données sociales dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1208047002

CM20 0508

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 26 641 800 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165,173 et 214 Place d'Youville pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en 2020 à partir des dépenses communes vers le budget dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 500 000 \$ en 2021 et pour un montant additionnel de 250 000\$ à compter de 2022.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0719;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 8 630 600 \$ en 2020, de 8 880 600 \$ en 2021 et de 9 130 600 \$ en 2022 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165,173 et 214 Place d'Youville, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2 - d'approuver un projet de convention de subvention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en 2020 à partir des dépenses communes vers le budget dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;

- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour un montant de 500 000 \$ en 2021 et pour un montant additionnel de 250 000\$ à compter de 2022;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197233006

CM20 0509

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à PBSC Solutions Urbaines inc., pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années (CM20 0403), afin d'imputer les dépenses aux règlements d'emprunt de compétence corporative (19-027) et (08-062)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification de l'aspect financier du contrat accordé à PBSC Solutions Urbaines inc., pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années (CM20 0403);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 11, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1204368002

CM20 0510

Accorder un contrat à Travaux Routiers Métropole inc. (9129 2201 Québec inc.), pour des travaux de remplacement d'une conduite d'eau secondaire et la réfection de la chaussée et du trottoir sur la largeur de la tranchée dans la rue Gosford, entre les rues du Champ-de-Mars et Notre-Dame - Dépense totale de 1 067 315,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 417710 (un soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Travaux Routiers Métropole (9129 2201 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement d'une conduite d'eau secondaire et la réfection de la chaussée et du trottoir sur la largeur de la tranchée de la rue Gosford, entre les rues du Champ-de-Mars et Notre-Dame, aux prix de sa soumission révisée à la suite d'une négociation en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit pour une somme maximale de 927 955,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417710;
- 2- d'autoriser une dépense de 84 359,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207231012

CM20 0511

Autoriser le transfert d'un montant de 163 552,25 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Châteauneuf, du boulevard Roi-René à l'avenue Jean-Desprez dans l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc., (CM19 0744), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 3 810 498,91\$ à 3 974 051,16 \$, taxes incluses.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 163 552,25 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Châteauneuf, du boulevard Roi-René à l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc., (CM19 0744), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 3 810 498,91 \$ à 3 974 051,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207231047

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0512

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe AXINO inc. pour la réhabilitation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et l'aménagement des espaces publics extérieurs - Dépense totale de 42 634 831,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM 15349 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et pour l'aménagement des espaces publics extérieurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 735 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15349;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 904 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 994 881,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1193286001

CM20 0513

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor construction inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue des Canadiens-de-Montréal, d'un point à l'ouest de la rue Stanley à la rue Peel - Dépense totale de 2 935 846,35 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 438610 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ramcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue des Canadiens-de-Montréal, d'un point à l'ouest de la rue Stanley à la rue Peel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 232 554,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 438610;
- 3- d'autoriser une dépense de 279 885,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 423 405,87 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207231007

CM20 0514

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 796 999,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458019 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 818 635,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458019;
- 3 - d'autoriser une dépense de 781 863,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 196 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207231024

CM20 0515

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 12 506 551,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458014 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0706;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 158 683,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458014;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 115 868,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 232 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207231040

CM20 0516

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill - Dépense totale de 7 318 016,99 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 416311 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0703;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 288,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 416311;
- 3- d'autoriser une dépense de 619 728,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 501 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1207231011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0517

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir du Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, un terrain vacant d'une superficie de 33 434,87 mètres carrés, situé au nord du boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 5 470 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0712;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal un terrain vacant constitué des lots 1 248 904, 1 248 905, 1 479 950, 1 479 951 et 1 248 882, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 33 434,87 mètres carrés, localisé au nord du boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 5 470 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1196037010

CM20 0518

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à M. Sylvain Bélanger, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 906 376, relativement à un immeuble situé au 2, 45^e Avenue, anciennement connu sous le nom de la caserne Lachine-Summerlea, dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0713;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et M. Sylvain Bélanger, publié le 12 juin 2018 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 906 376, relativement à un immeuble situé au 2, 45^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, anciennement connu sous le nom de la caserne Lachine-Sommerlea;
- 2- d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1203496002

CM20 0519

Approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un immeuble constitué des lots 2 134 205 à 2 134 209, 2 134 232 à 2 134 241, 2 134 243 à 2 134 252, 2 134 254, 2 135 132, 2 135 134, 2 135 135 et une partie du lot 2 134 268, sur lequel se trouve un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 9 082,6 mètres carrés, pour la somme de 3 840 113 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2020 par sa résolution CE20 0759;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un immeuble constitué des lots 2 134 205 à 2 134 209, 2 134 232 à 2 134 241, 2 134 243 à 2 134 252, 2 134 254, 2 135 132, 2 135 134, 2 135 135 et une partie du lot 2 134 268 (à être connue prochainement comme étant le lot 6 357 867 avec une superficie de 3 105 mètres carrés), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale approximative de 9 082,6 mètres carrés, pour une somme de 3 840 113 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1204435001

CM20 0520

Accorder un contrat aux entreprises ALTO DESIGN, DIKINI STUDIO, Latéral S.E.N.C et INDUKTION Groupe Conseil inc., équipe lauréate du concours de design pour le projet esplanade Tranquille dans le Quartier des spectacles, pour la fourniture de services professionnels - Dépense totale de 264 442,50 \$ taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0722;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le lauréat du concours de design s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour le projet esplanade Tranquille, dans le Quartier des spectacles. L'équipe lauréate est constituée des entreprises; ALTO DESIGN, DIKINI STUDIO, Latéral S.E.N.C et INDUKTION Groupe Conseil inc. Une somme maximale de 229 950 \$, taxes incluses, est prévue pour la réalisation du projet;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1208781001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0521

Adopter la proposition de plan de redressement de 28,7 M\$ dans les arrondissements et autoriser le Service des finances à procéder aux virements de crédits nécessaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2020 par sa résolution CE20 0571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter la proposition de plan de redressement de 28,7 M\$ dans les arrondissements;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de crédits nécessaires.

Un débat s'engage.

À 11 h 52, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1203843005

CM20 0522

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux afin de sécuriser la piste cyclable de l'avenue Christophe-Colomb, au droit de l'entrée charretière du restaurant A&W, située à l'intersection du boulevard Crémazie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0657;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux afin de sécuriser la piste cyclable de l'avenue Christophe-Colomb, au droit de l'entrée charretière du restaurant A&W, située à l'intersection du boulevard Crémazie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1201097006

CM20 0523

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissements dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2020 sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0659;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissements dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2020 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1208839001

CM20 0524

Autoriser la nouvelle répartition apportée aux charges interunités de la Direction entretien de l'éclairage, marquage et signalisation (EESM) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie avec les arrondissements suivants : Ahunatic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0662;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la nouvelle répartition apportée aux charges interunités de la Direction entretien de l'éclairage, marquage et signalisation (EESM) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie avec les arrondissements suivants : Ahunstic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1200717001

CM20 0525

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation de la modification du sens de la circulation et du lien cyclable de la rue Gilford entre les rues Garnier et Fullum, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation de la modification du sens de la circulation et du lien cyclable de la rue Gilford, entre les rues Garnier et Fullum, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1201097007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0526

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux du sentier multifonctionnel et cyclable dans le parc Ahuntsic, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0728;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux du sentier multifonctionnel et cyclable dans le parc Ahuntsic, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1201097008

CM20 0527

Accepter les trois offres de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle dans la rue de Rouen, entre les rues d'Iberville et Du Havre, l'aménagement temporaire d'une piste cyclable bidirectionnelle dans la rue Larivière, entre les rues Fullum et Dufresne, ainsi que dans la rue Dufresne, entre la rue Larivière et le parc Walter-Stewart, et l'aménagement de la rue De Rouen, entre l'avenue Gascon et la rue du Havre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0729;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter trois offres de service de l'arrondissement de Ville-Marie, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle dans la rue de Rouen, entre les rues d'Iberville et Du Havre, des travaux d'aménagement temporaire d'une piste cyclable bidirectionnelle dans la rue Larivière, entre les rues Fullum et Dufresne, ainsi que dans la rue Dufresne entre la rue Larivière et le parc Walter-Stewart, et des travaux d'aménagement de la rue De Rouen, entre l'avenue Gascon et la rue du Havre, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1201097009

CM20 0528

Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 550 000 \$, taxes incluses / Mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre dudit concours d'architecture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0725;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 550 000 \$, taxes incluses;
- 2 - de mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre dudit concours;
- 3 - d'autoriser les crédits pour un montant maximal de 550 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation dudit concours;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1198662001

CM20 0529

Accepter l'offre de service du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

30.09 1201097005

CM20 0530

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1204815001

CM20 0531

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1205186001

CM20 0532

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1207682001

CM20 0533

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1204396002

CM20 0534

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé «Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1195979001

CM20 0535

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1200575002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 42.01 à 42.05.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mai 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 mai 2020, 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, , M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU
VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 42.04**

Mme Laurence Lavigne Lalonde

AUTRES PRÉSENCES :

M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 42.01 à 42.05.

CM20 0536

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0413;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0413;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020, par sa résolution CE20 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1202968005

Règlement 20-021

CM20 0537

Adoption - Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0414;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0414;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020, par sa résolution CE20 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998, du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1190603018

Règlement 20-022

CM20 0538

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrain ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrain ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0415;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrain ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0415;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020, par sa résolution CE20 0492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1200649001

Règlement 20-023

CM20 0539

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0416;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0416;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020, par sa résolution CE20 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020) (19-055) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement au texte du règlement de l'article 42.04 sous étude afin qu'il se lise comme suit :

« 1. Le sous-paragraphe b) du paragraphe 2^o de l'article 21 du Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) par le remplacement de « 1^{er} juin » par « 1^{er} septembre ».

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de cet amendement et qu'elle y inscrira sa dissidence.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour son intervention.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller DeSousa, à l'effet de modifier le texte du règlement.

Le chef de l'opposition officielle, M. Perez, utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller DeSousa, à l'effet de modifier le texte du règlement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (26)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé et Rapanà (36)

Résultat: En faveur : 26
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller DeSousa à l'effet de modifier le texte du règlement rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 42.04.

La présidente du conseil met aux voix l'article 42.04 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1203843002

Règlement 19-055-1

CM20 0540

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement modifiant divers règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0417;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant divers règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0417;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0417;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant divers règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2020 par sa résolution CM20 0417;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020, par sa résolution CE20 0566;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) ».
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant divers Règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1207796006

Règlement 03-108-4
Règlement 20-024

CM20 0541

Adoption - « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » / Réserver une somme de 106 090 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » à l'assemblée du conseil municipal du 14 mai 2020 par sa résolution CM20 0432;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » à l'assemblée du conseil municipal du 14 mai 2020 par sa résolution CM20 0432;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie de ces règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 6 mai 2020, par sa résolution CE20 0616 et du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0746;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changement, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales »;

- 2 - de réserver une somme de 106 090 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1207796005

Règlement 20-025

CM20 0542

Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc du Bassin-à-Bois, d'un pavillon / Tenue d'une consultation publique

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc du Bassin-à-Bois, d'un pavillon;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown », dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc du Bassin-à-Bois, d'un pavillon;
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1204334004

Règlement P-20-026

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0543

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 7 novembre 2021, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

Vu l'avis de motion donné et le dépôt de projet du « Règlement sur les districts électoraux » aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 7 novembre 2021, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0313, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la parution, le 30 mars 2020, de l'avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la tenue de ce projet de règlement et leur droit de s'y opposer;

Vu le nombre d'oppositions reçus en deçà du nombre minimal requis pour la tenue d'une assemblée publique, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0422 et du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 7 novembre 2021, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1203430001

Règlement 20-010

CM20 0544

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal » à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Lachine du 3 février 2020, par sa résolution CA20 19 0019;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA20 19 0019 du conseil d'arrondissement de Lachine à sa séance du 3 février 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation, de trois séances, a été tenue le 26 février 2020 à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement de Lachine, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020, par sa résolution CE20 0735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1197204010

Règlement 04-047-210

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0545

Approuver le renouvellement du mandat de monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger jusqu'au 25 avril 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0731;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le renouvellement du mandat de monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger et ce, jusqu'au 25 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1200132003

CM20 0546

Approuver la nomination de Nadine Mailloux à titre d'Ombudsman à compter de la date de résolution du Conseil municipal ou d'une autre date convenue entre les parties, pour un mandat déterminée d'une durée de 4 ans / Autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0749;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la nomination de madame Nadine Mailloux à titre d'Ombudsman à compter de la date de la résolution du conseil municipal ou d'une autre date convenue entre les parties, pour un mandat déterminé d'une durée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose un avis de préoccupation de l'Ombudsman de Montréal intitulé « Reconfiguration de la Ville - Réaménagements urbains. Rappels et mises en garde ».

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1207520002

CM20 0547

Motion de l'opposition officielle pour obliger le port d'un couvre-visage dans les transports en commun

Attendu que la COVID-19 se transmet à partir des gouttelettes respiratoires pouvant être projetées dans l'air, sur des biens et objets, ou sur des surfaces et à partir de contacts personnels rapprochés;

Attendu que le port d'un couvre-visage permet de limiter la projection de gouttelettes dans l'environnement;

Attendu que selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le port d'un masque est l'une des mesures de prévention pouvant limiter la propagation de certaines maladies virales respiratoires, dont la COVID-19, lorsqu'il s'accompagne de la distanciation physique et du lavage des mains;

Attendu qu'une portion importante des gens infectés par le coronavirus sont asymptomatiques, soit ne présentent pas de symptômes courants, et qu'ils ne se protégeront peut-être pas d'emblée par le port d'un couvre-visage (notamment dans les endroits clos);

Attendu que les autobus et voitures de métros constituent des espaces relativement clos où il est difficile de faire respecter la distanciation physique de deux mètres;

Attendu que le gouvernement du Québec et la direction régionale de la santé publique recommandent fortement le port d'un couvre-visage dans les lieux publics où la distanciation physique de deux mètres n'est pas possible, par exemple dans les autobus et à l'épicerie;

Attendu que la STM rend disponibles, à tous les employés qui en font la demande, des masques artisanaux ou des couvre-visages et qu'elle invite ses employés à donner l'exemple lorsqu'ils se déplacent en autobus et en métro;

Attendu que la Ville de Montréal distribue des couvre-visages aux différentes populations vulnérables;

Attendu que l'épidémiologiste Nima Machouf et le microbiologiste Karl Weiss estiment que le port d'un couvre-visage artisanal pourrait accélérer le déconfinement tant et aussi longtemps que la population respecte les autres mesures de santé publique, telles que la distanciation physique et le lavage des mains;

Attendu que dans un rapport publié le 7 avril 2020, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) reconnaît que le couvre-visage pourrait être porté dans les lieux publics où il est difficile d'éviter des contacts étroits avec les autres en espérant que ceci diminue le risque de transmission du virus par les personnes asymptomatiques ou peu symptomatiques;

Attendu que l'Agence de la santé publique canadienne a indiqué que le port d'un couvre-visage en public est une mesure additionnelle à la distanciation physique;

Attendu que les gouvernements canadien et québécois ont fourni, dans les dernières semaines, des plans et méthodes permettant de fabriquer des couvre-visages artisanaux;

Attendu que plusieurs pays dont l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, Singapour, et l'État de New York ont imposé le port du masque dans les transports publics et que la France imposera le port du masque dans les transports publics pendant au moins trois semaines après la date de déconfinement;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Christine Black
M. Alan DeSousa,
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal demande à la STM de rendre obligatoire le port d'un couvre-visage artisanal dans l'ensemble de son réseau (autobus et métro);
- 2- que la Ville de Montréal lance une campagne de sensibilisation au port du couvre-visage;
- 3- que la Ville de Montréal demande à la STM d'appliquer les différentes mesures de distanciation physique dans ses véhicules.

Un débat s'engage.

À 14 h 50, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Un débat restreint s'engage sur la séquence des événements à respecter. À cet effet, un avis du greffier est demandé.

À 15 h 07, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Christine Black
M. Alan DeSousa,
M. Dimitrios (Jim) Beis

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.01 :

- de modifier le titre de l'amendement en y ajoutant les mots « et dans les lieux intérieurs ouverts au public »;
- d'ajouter après le 8^e attendu, l'attendu suivant :

« Attendu que le 25 mai, la STM a commencé la distribution de 300 000 couvre-visages réutilisables sur l'ensemble de son réseau de métro et que cette opération s'échelonne jusqu'à la fin de juin; »

- d'ajouter après le 11^e attendu, l'attendu suivant :

« Attendu que le gouvernement provincial a annoncé, le 15 mai, le don d'un million de masques à la Ville de Montréal et un versement de six millions de dollars aux sociétés de transports afin qu'elles les distribuent dans les transports collectifs et dans les quartiers les plus éprouvés; »

- d'ajouter à la fin du 1^{er} résolu, les mots suivants :

« pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ».

- d'ajouter après le dernier résolu, le résolu suivant :

« Que la Ville de Montréal oblige le port du couvre-visage sur son territoire dans les lieux intérieurs ouverts au public où la distanciation physique de deux mètres ne peut pas être respectée tels que les commerces et les installations municipales pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité des amendements du chef de l'opposition officielle.

Après avoir pris en délibéré la proposition du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, la juge recevable en raison des termes de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le débat se poursuit sur la proposition de M. Perez.

Les membres du conseil suivants expriment leur accord sur la proposition d'amendements du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (21)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la proposition d'amendements du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (41)

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendements du chef de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.01 :

- d'ajouter à la fin du 6^e attendu, après le mot « épicerie », les mots suivants :

« sans toutefois recommander pour l'instant qu'il soit obligatoire; »

- d'ajouter après le 8^e attendu, et avant le 9^e attendu, l'attendu suivant :

« Attendu que les actions rapides de la Ville de Montréal dès le début de la crise ont permis l'acquisition de masques, ce qui a facilité la distribution ultérieure à des populations vulnérables; »

- d'ajouter après le dernier attendu, les attendus suivants :

« Attendu que la mairesse de Montréal a fait la promotion du port du couvre-visage depuis plusieurs semaines déjà afin de sensibiliser la population à l'importance de cette mesure; »

« Attendu que la STM distribuera des couvre-visages gratuitement dans son réseau, avec une attention particulière pour les clientèles les plus vulnérables, démontrant le leadership de Montréal pour promouvoir positivement l'usage du couvre-visage dans le transport en commun et là où la distance recommandée de 2 mètres est difficile à respecter; »

« Attendu que la Ville de Montréal suit présentement les recommandations scientifiques de la Direction régionale de santé publique et de l'Agence de santé publique du Canada en recommandant fortement le port du couvre-visage dans les endroits publics où la distanciation sociale est plus difficile, notamment dans le réseau de transport collectif; »

- de remplacer le premier résolu, par le résolu suivant :

« Que la Ville de Montréal, en partenariat avec la STM, rende obligatoire le port du couvre-visage dans le réseau de transport collectif si la Direction régionale de santé publique recommande l'implantation officielle de cette mesure; »

- d'ajouter dans le 2^e résolu, après le mot « Montréal », les mots « continue sa », et retirer les mots « lance une », afin que le résolu se lise comme suit :

« Que la Ville de Montréal continue sa campagne de sensibilisation au port du couvre-visage; »

- de remplacer le 3^e et dernier résolu, par le résolu suivant :

« Que la Ville de Montréal et la STM continuent de mettre en place les mesures nécessaires pour permettre le respect des consignes de santé publique dans le réseau de transport collectif »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité des amendements de la conseillère Rosannie Filato.

Après avoir pris en délibéré la proposition de la conseillère Rosannie Filato, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, la juge recevable en raison des termes de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le conseiller Rotrand mentionne le dépôt des documents qu'il a fait parvenir au Service du Greffe en lien avec la motion 65.01.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendements de Mme Filato.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendements de la conseillère Filato.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarak, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (41)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (21)

Résultat: En faveur : 41
Contre : 21

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendements de la conseillère Rosannie Filato adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges prend la parole pour soulever une question de règlement à l'égard des propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand sur la possibilité de retirer une motion après la tenue de débats.

La présidente du conseil conclut que le conseiller Rotrand et le leader de la majorité ont tous les deux raison dans leurs propos.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Suzie Miron

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 051)*.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour soulever une question de règlement sur le fait de permettre de poser la question préalable.

La présidente du conseil conclut qu'il est possible de poser la question préalable.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui exerce son droit de réplique sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de reprendre le résultat du vote enregistré de l'article 65.01 tel qu'amendé par la proposition de Mme Filato.

Le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (41)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (21)

Résultat: En faveur : 41
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 65.01, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM20 0548**Motion de l'opposition officielle pour reporter les travaux majeurs non essentiels sur les artères commerciales**

Attendu que depuis le 13 mars 2020, des mesures sanitaires telles que le confinement et la fermeture des commerces non essentiels, ont été mises en place par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19;

Attendu que les mesures de confinement, quoique nécessaires, ont un effet négatif sur la vitalité économique de la métropole;

Attendu que Montréal est le deuxième pôle commercial canadien et que les commerces jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des Montréalais et la vitalité des quartiers;

Attendu que selon les résultats préliminaires du sondage effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante le 20 mars dernier, 55 % des petites et moyennes entreprises (PME) au Canada ont dû restreindre leurs activités partiellement ou complètement, plus de la moitié des PME ont commencé à effectuer des mises à pied et un quart ont mis à pied tout leur personnel, et ce, en raison de la crise sanitaire induite par la COVID-19;

Attendu que la COVID-19 a déjà eu des impacts importants sur le chiffre d'affaires des commerces montréalais, entraînant même la faillite et la fermeture définitive de certains commerces, et que cette situation risque fortement de se reproduire;

Attendu que les travaux majeurs sur rue ont aussi des impacts sur les commerces montréalais et que plusieurs commerçants ont été durement touchés par les baisses d'achalandage et donc de chiffre d'affaires provoqués par les travaux;

Attendu qu'effectuer des travaux majeurs sur une artère commerciale tout juste après la période de confinement pourrait nuire sensiblement aux commerces déjà durement affectés par la fermeture obligatoire due à la pandémie;

Attendu que la planification des travaux municipaux pour l'année 2020 n'est pas encore diffusée et qu'elle peut encore être modifiée;

Attendu que le programme triennal d'immobilisations de la Ville prévoit des investissements d'au moins 100 M\$ pour la réfection des infrastructures routières artérielles;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1- que la Ville de Montréal reporte à mai 2021 tous les travaux qui devaient débiter en 2020 sur les artères commerciales, à l'exception de ceux qui sont essentiels pour la sécurité et/ou la santé des Montréalais;
- 2- que la Ville de Montréal encourage ses arrondissements à reporter à mai 2021 tous les travaux majeurs sur leurs artères commerciales.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem présente sa motion et dresse un portrait de la situation concernant les travaux en cours sur les artères commerciales et de leurs impacts pour les commerçants.

À 16 h 08, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Aref Salem qui exerce son droit de réplique.

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord :

Mme Valérie Plante
M. Christian Arseneault
Mme Manon Barbe
M. Robert Beaudry
Mme Caroline Bourgeois
M. Éric Alan Caldwell
M. François William Croteau
M. Richard Deschamps
M. Benoit Dorais
M. Sterling Downey
Mme Rosannie Filato
Mme Giuliana Fumagalli
Mme Marianne Giguère
Mme Christine Gosselin
Mme Nathalie Goulet
Mme Andrée Hénault
M. Pierre Lessard-Blais
M. François Limoges
M. Normand Marinacci
Mme Sophie Mauzerolle
M. Peter McQueen
M. Luis Miranda
Mme Suzie Miron
M. Jérôme Normand
M. Alex Norris
M. Sylvain Ouellet
Mme Marie-Josée Parent
M. Jean-François Parenteau
M. Hadrien Parizeau
M. Jocelyn Pauté
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Micheline Rouleau
M. Richard Ryan
M. Craig Sauvé
Mme Anne-Marie Sigouin
Mme Émilie Thuillier
M. Philippe Tomlinson
Mme Maja Vodanovic
Mme Stephanie Watt
Mme Lise Zarac

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM20 0549

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal soutienne le milieu artistique et culturel montréalais

Attendu qu'en raison de la COVID-19, la Ville de Montréal a annulé tous les festivals, les événements sportifs et les rassemblements publics ayant lieu sur son territoire jusqu'au 2 juillet 2020;

Attendu que le gouvernement du Québec a demandé l'annulation de tous les festivals et les événements publics estivaux jusqu'au 31 août 2020;

Attendu que les nombreuses activités artistiques et culturelles qui ponctuent la vie de Montréal en font un pôle culturel du Québec et du Canada;

Attendu que les milieux artistiques québécois et montréalais sont durement touchés par la crise sanitaire et que pour pallier au confinement, plusieurs artistes se sont adaptés aux circonstances et ont choisi de diffuser gratuitement leur oeuvre en ligne;

Attendu qu'en 2017, la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement culturel, Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité 2017-2022, réitérant ainsi l'apport de la culture dans la vie de tous les Montréalais et son statut de métropole culturelle;

Attendu qu'en août 2018, la Ville de Montréal a conclu l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 avec le ministère de la Culture et des Communications, qui est dotée d'un montant triennal de 153 M\$ et qui est un véritable levier pour le développement culturel de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal fait bénéficier les Montréalais d'une riche offre culturelle via son réseau Accès Culture, composé de 24 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et visuels, répartis dans 60 lieux de diffusion à travers les 19 arrondissements montréalais, qui propose plus de 2 000 spectacles et expositions gratuits ou à prix modeste, que cette offre s'intensifie l'été et que durant l'été 2019, plus de 40 expositions et activités en arts visuels et médiatiques ainsi que près de 600 spectacles ont été présentés;

Attendu que le 17 avril 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 500 M\$ dans la création du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport;

Attendu qu'en réponse à la crise sanitaire, le Conseil des arts du Canada (CDAC) a mis en place un soutien d'urgence visant à devancer le versement de fonds aux organismes artistiques qui reçoivent une subvention de base, qu'en collaboration avec CBC/Radio-Canada, le CDAC a lancé le programme de micro subventions Connexion création et qu'il a débloqué 1 M\$ afin d'aider les artistes, les groupes et les organismes artistiques à orienter leur création vers la diffusion en ligne;

Attendu que le 31 mars dernier, le Conseil des Arts de Montréal a annoncé qu'il procédera de manière accélérée aux versements de 13 M\$, soit 76 % des subventions prévues pour l'année 2020, dans le cadre de plusieurs de ses programmes;

Attendu qu'en raison de la COVID-19, certains arrondissements ont dû résilier des contrats et conventions octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour la tenue de spectacles, d'expositions et d'activités culturelles;

Attendu que les répercussions de la crise sanitaire ne sont pas encore connues et que malgré le déconfinement progressif du Québec amorcé le 4 mai, il est difficile de prévoir quand la reprise complète des activités du milieu culturel sera possible;

Attendu que la Ville de Montréal n'a actuellement présenté aucune mesure de soutien aux artistes et organismes artistiques pour l'après-crise sanitaire;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Josué Corvil
M. Benoit Langevin

- 1- que la Ville de Montréal crée une plateforme virtuelle de diffusion en ligne des spectacles, expositions et toute autre activité culturelle afin de s'engager à offrir une programmation culturelle commune des 19 arrondissements montréalais pour la saison automne-hiver 2020-2021, que cette mesure soit étendue à la saison printemps 2021 dans l'éventualité où la reprise des activités culturelles en raison de la COVID-19 est impossible;
- 2- que la Ville de Montréal s'engage à transiter via le réseau Accès Culture pour l'achat des spectacles, expositions et activités culturelles dans le cadre de la mesure susmentionnée;
- 3- que chacun des 19 arrondissements montréalais s'engage à fournir deux événements culturels afin de concrétiser la programmation culturelle automne-hiver 2020-2021, et ainsi assurer la vitalité du milieu artistique et culturel dans l'ensemble des quartiers montréalais.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

- de retirer le 11^e attendu;
- d'ajouter après le 12^e attendu, les 2 attendus suivants :

« Attendu que de nombreux acteurs du milieu culturel et partenaires de la Ville de Montréal disposent déjà de plateformes de diffusion numérique; »

« Attendu que la vitalité culturelle de Montréal est également dépendante de son réseau de salles de spectacle privées non-subventionnées, qui offrent des opportunités multiples aux artistes en tout genre; »

- de retirer le 13^e attendu;
- de remplacer les 3 « résolus » par les cinq « résolus » suivants :

« Que la Ville de Montréal transforme en subvention les cachets des artistes et travailleurs culturels dont les activités présentées dans le réseau des bibliothèques et le réseau Accès culture ont été annulées entre le 12 mars et le 2 juillet 2020 afin de ne pas les fragiliser davantage; »

« Que la Ville de Montréal maintienne le soutien aux organismes culturels par le biais des programmes de subventions et des ententes de partenariat; »

« Que la Ville de Montréal mette à la disposition des salles de spectacle privées non subventionnées 500 000\$ de subventions, comme annoncé le 7 mai dernier; »

« Que la Ville de Montréal agisse comme partenaire multiplicateur des efforts de diffusion numérique des différentes organisations culturelles de son territoire, en relayant leurs diffusions, avec leur accord, dans le respect de leurs droits; »

« Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts en déployant d'autres mesures d'aide au cours des prochains mois auprès de la communauté artistique et culturelle. »

Le débat se poursuit.

À 16 h 40, Mme Cathy Wong reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi prend la parole et questionne la recevabilité de la motion amendée de la conseillère Popeanu, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la motion amendée.

Après avoir pris en délibéré la motion amendée de la conseillère Popeanu, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, la juge irrecevable en raison des termes de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03.

Les membres du conseil suivants expriment leur accord sur la motion de Mme Chantal Rossi :

Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rotrand et Fumagalli (22)

Les membres du conseil suivants expriment leur désaccord sur la motion de Mme Chantal Rossi :

Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM20 0550**Motion non partisane visant à réclamer que le gouvernement du Canada finance de toute urgence les transports en commun pour assurer leur viabilité pendant la crise de la Covid-19 et pour aider les exploitants de services de transport en commun à en reconstituer l'achalandage**

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.04 travaillée en collaboration avec le conseiller Craig Sauvé, responsable du dossier des transports collectifs pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que l'Autorité régionale de transport métropolitain a indiqué que, le mois dernier, la chute de l'achalandage liée à la pandémie de COVID-19 a fait perdre aux exploitants de services de transports en commun de la grande région de Montréal 165 millions de dollars en revenus provenant de la perception des tarifs et que tout indique que les exploitants continueront à subir des pertes mensuelles de la même ampleur;

Attendu que la chute imprévisible de l'achalandage des transports en commun provoquée par l'épidémie de COVID-19 et les pertes de revenus qu'elle engendre ne touchent pas uniquement Montréal, mais aussi les exploitants de transport en commun de l'ensemble du Canada et des États-Unis, ce qui menace leur viabilité financière;

Attendu que le plus important groupe de pression en matière de transport en commun du Canada, l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), dont est membre la STM, a demandé que l'on finance d'urgence les transports en commun afin de réduire les problèmes de liquidité des exploitants et de leur offrir une certaine stabilité financière en attendant que l'achalandage recommence à augmenter;

Attendu que selon l'ACTU, jusqu'à 40 % des réseaux de transports en commun pourraient, au cours des prochains mois, nécessiter un financement provisoire et qu'il faudrait effectuer une injection de 1,2 milliard de dollars pour leur permettre de continuer à offrir un service d'autobus et de trains;

Attendu que l'ACTU demande 400 millions de dollars par mois pour assurer le maintien des services, car les revenus provenant de la perception des tarifs et d'autres sources enregistrent une baisse pouvant atteindre 100%;

Attendu que, toujours d'après l'ACTU, pour respecter les règles de distanciation physique entre le personnel et les usagers, de nombreux exploitants renoncent complètement à la perception des tarifs et que, selon certains exploitants, il faudra plusieurs années pour que l'achalandage retrouve le même niveau qu'avant la crise;

Attendu que, si le gouvernement du Canada n'injecte pas de fonds rapidement, il est impossible d'assurer que l'on ne perdra pas l'ensemble des gains effectués, au cours de la dernière décennie, en ce qui concerne la part modale des transports en commun par rapport à l'ensemble des déplacements;

Attendu que, quoique les transports en commun soient de compétence provinciale, seul le gouvernement du Canada a la capacité budgétaire de stabiliser les transports en commun pendant la crise de la COVID-19;

Attendu que les données recueillies par la Fédération canadienne des municipalités montrent que, globalement, le déficit des municipalités atteindra au minimum de 10 à 15 milliards de dollars à court terme, en raison des pertes financières irrécupérables provoquées par la COVID-19;

Attendu que ce montant englobe les pertes en impôts fonciers, en factures de services publics et en frais d'utilisateur et qu'il englobe les pertes liées aux revenus tarifaires pour les villes ayant un réseau de transport collectif qui sont, à elles seules, estimées à 400 millions de dollars par mois;

Attendu que le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal s'est prononcé, le 24 avril dernier, en faveur des demandes de la Fédération canadienne des municipalités qui réclame des fonds d'urgence pour les villes canadiennes, notamment pour le transport collectif;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Craig Sauvé
M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal appuie les demandes de la Fédération canadienne des municipalités afin que le gouvernement du Canada fournisse aux municipalités canadiennes des fonds de fonctionnement d'urgence d'au moins 10 milliards de dollars, dont au moins 7,6 milliards devraient être versés en affectations directes aux municipalités (incluant une bonification pour les municipalités devant assurer l'isolement et le bien-être des populations vulnérables), tandis que 2,4 milliards de dollars seraient versés en plus aux municipalités qui exploitent des réseaux de transport collectif;

- 2- qu'une copie de cette motion soit envoyée au premier ministre du Canada, au ministre des Transports du Canada et au ministre des Finances du Canada.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand utilise son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM20 0551

Motion non partisane visant à permettre à tous les électeurs de voter par la poste

Attendu que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence sur notre société pendant plusieurs années, car les médecins et les scientifiques laissent entendre que plusieurs vagues pourraient nous toucher successivement au cours des prochaines années;

Attendu que, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale;

Attendu que nos prochaines politiques devraient viser la réduction des risques;

Attendu que les élections municipales amènent beaucoup d'électeurs à se réunir dans les bureaux de vote;

Attendu qu'au Québec, des élections municipales sont prévues le 7 novembre 2021;

Attendu que de nombreuses administrations nord-américaines permettent maintenant le vote par la poste et que certaines d'entre elles exigent que les bulletins de vote soient expédiés par la poste;

Attendu que le vote par la poste facilite la participation démocratique et permet de réduire le nombre de personnes qui se réunissent dans les bureaux de vote;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Lionel Perez

- 1- que le conseil accepte le principe de permettre à tous les électeurs d'envoyer leur bulletin de vote par la poste pour les élections municipales de 2021;
- 2- que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée pour examiner les modalités du vote par la poste;
- 3- que l'on demande à la Commission de la présidence du conseil de faire rapport au Conseil d'ici la séance du mois d'août 2020, afin qu'il reste suffisamment de temps pour demander au gouvernement provincial d'effectuer des changements législatifs afin de permettre le vote par la poste.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la motion. Il nomme plusieurs des appuis qu'il a reçus en indiquant que tous les documents à cet égard ont été déposés au Service du greffe.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil pour en faire l'étude, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la proposition de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour signifier qu'il accepte la proposition de l'Administration de référer la motion pour étude à la Commission de la présidence du conseil après la confirmation reçue du leader de la majorité, M. Limoges, que la motion serait étudiée dans un délai raisonnable.

La présidente du conseil confirme que l'article 65.05 est référé à la Commission de la présidence du conseil pour étude, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM20 0552

Motion non partisane visant à demander la collecte de données relatives à la race lors de l'interpellation de piétons et d'automobilistes par le SPVM et la STM sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Attendu que, selon la Charte montréalaise des droits et responsabilités, tous les résidents et tous les visiteurs de la ville de Montréal jouissent des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982), et que le conseil municipal est responsable de veiller à ce que les résidents et visiteurs en question soient traités de façon équitable et reçoivent des services municipaux de haute qualité;

Attendu que, depuis 2011, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) recommande que les institutions publiques collectent systématiquement des données ethno raciales afin de mieux identifier les biais discriminatoires, d'aider les gestionnaires à adopter des mesures pour lutter contre ces biais et de permettre une reddition de comptes périodique;

Attendu que le Royaume-Uni s'est doté de solides normes nationales en ce qui concerne la collecte de données, la prévention de leur utilisation abusive, leur interprétation et leur divulgation au public. Le Royaume-Uni produit et publie des statistiques officielles qui mettent en relief les liens existant entre la race, certaines autres données démographiques et l'emploi, l'éducation, la santé et la justice pénale;

Attendu qu'aux États-Unis, presque tous les corps policiers recueillent des données relatives à la race et à l'origine ethnique et qu'en 2005, quelque 4 000 organismes ont recueilli des renseignements relatifs à la race et à l'origine ethnique par l'intermédiaire des contrôles routiers;

Attendu qu'une étude indépendante sur les interpellations de routine commandée par le SPVM et publiée le 14 octobre 2019 démontre qu'un nombre disproportionné de ces interpellations vise des personnes de couleur ou des personnes d'origine autochtone, et que les femmes d'origine autochtone risquent 11 fois plus, les personnes de race noire, 4,2 fois plus et les personnes d'origine arabe, 2 fois plus que les personnes de race blanche d'être interpellée par la police;

Attendu qu'à la suite de la publication de cette étude, le SPVM a admis avoir « besoin d'effectuer des recherches et d'obtenir plus d'information pour déterminer ce qui se cache derrière ces chiffres »;

Attendu qu'en 2015, l'une des premières études canadiennes sur le profilage racial au sein des services de police, le Kingston Data Collection Project, a conclu que les résidents noirs de Kingston (Ontario) étaient surreprésentés dans les contrôles routiers (2,7 fois) et dans les interpellations de piétons (3,7 fois) par rapport à la proportion qu'ils représentent au sein de l'ensemble de la population de la municipalité;

Attendu qu'à la suite d'une entente conclue en avril 2012 entre la Commission ontarienne des droits de la personne et la Commission de services policiers d'Ottawa, le Service de police d'Ottawa a entrepris un projet intitulé le Projet de collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers, projet dans le cadre duquel les policiers étaient tenus de noter la race (présumée) de tous les conducteurs interpellés;

Attendu qu'une équipe de recherche de l'Université York a examiné les données recueillies dans le cadre de ce projet et publié, en octobre 2016, un rapport indiquant que le nombre de contrôles routiers effectués sur des conducteurs provenant du Moyen-Orient et des conducteurs à la peau noire était considérablement disproportionné par rapport à la proportion qu'ils représentent au sein de l'ensemble de la population;

Attendu que, de juin 2015 à juin 2018, le Service de police d'Ottawa a mené un second projet de collecte de données relatives à la race lors des contrôles routiers. Le rapport publié en novembre 2019 révèle que les conducteurs d'origine arabe et les conducteurs à la peau noire sont toujours surreprésentés et qu'ils subissent un nombre disproportionné de contrôles routiers;

Attendu que, suite à la publication du rapport relatif au projet du Service de police d'Ottawa, la Commission ontarienne a déclaré que la collecte de données fondées sur la « race » est la pierre angulaire de toute stratégie visant à réduire le profilage racial;

Attendu qu'en Ontario, un examen effectué, en 2016, par l'honorable juge Michael H. Tulloch a révélé qu'alors que le Service de police de Toronto effectuait le plus grand nombre de contrôles de routine de toute la province, les données fournies par tous les services de police, y compris ceux d'Hamilton, de Kingston, de London, d'Ottawa, de Peel, de Waterloo, de York, de la PPO et de Toronto ont permis de constater qu'un nombre disproportionné de ces contrôles de routine visaient un ou plusieurs groupes racisés;

Attendu que l'examen indépendant des organismes de surveillance de la police conduit par l'honorable Michael H. Tulloch en 2017 a conclu que la collecte de données permet l'adoption de politiques publiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes et favorise la responsabilisation et la transparence et que, si ces données sont utilisées de manière appropriée, elle peut contribuer à rehausser la confiance du public envers les services policiers et les organismes de surveillance de la police;

Attendu que la Politique sur l'élimination du profilage racial en contexte de maintien de l'ordre publiée en novembre 2019 par la Commission ontarienne des droits de la personne exige que les services de police établissent des systèmes permanents de collecte et de conservation des données afin de consigner des données relatives aux droits de la personne dans le cadre de toutes les interpellations et fouilles de civils, de tous les incidents impliquant le recours à la force et de toutes les accusations et arrestations;

Attendu que le Toronto Police Services Board a récemment adopté une politique qui forcera les agents de police de cette ville à prendre note de la « race » de toutes les personnes interceptées lors de contrôles de routine ainsi que de toutes les personnes arrêtées, inculpées ou impliquées dans des interactions lors desquelles les policiers ont utilisé la force;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Abdelhaq Sari

- 1- que le conseil municipal mandate le SPVM afin que celui-ci recueille des données relatives à la race chaque fois que les policiers interpellent quelqu'un pour effectuer un contrôle de routine ou relativement à une infraction au Code de la route, et ce, dans le but d'obtenir des données vérifiables qui permettront de déterminer si les interpellations relatives aux contrôles de routine ou aux infractions au Code de la route font l'objet de préjugés. Cette politique s'appliquerait aussi aux accusations et aux arrestations, ainsi qu'aux situations lors desquelles les policiers font usage d'armes à feu ou d'armes intermédiaires;
- 2- que le conseil municipal donne au comité exécutif le mandat de créer un comité consultatif contre le racisme composé de policiers, d'experts et de membres de la collectivité afin d'élaborer, pour le Service de police, une nouvelle politique sur la collecte de renseignements relatifs à la race.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand présente la motion. Il nomme plusieurs des appuis qu'il a reçus en indiquant que tous les documents à cet égard ont été déposés au Service du greffe.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission de la sécurité publique pour en faire l'étude, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la proposition de référer la motion à la Commission de la sécurité publique.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand prend la parole et indique qu'il accepte la proposition.

La présidente du conseil confirme que l'article 65.06 est référé à la Commission de la sécurité publique pour étude, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

À 18 h 04, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE